VILLE DE FLINES-LES-RACHES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

INTRODUCTION 3

I. CONTEXTE GENERAL DE L'ANNEE 2018 4

I.1 - INCIDENCES DE LA LOI DE FINANCES 2018 POUR LES COLLECTIVITES 4

A) SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT 4

B) PEREQUATION VERTICALE 4

C) REFORME DE LA TAXE D'HABITATION 4

D) REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES 4

I.2 - SITUATION DE LA COMMUNE AU REGARD DE LA LOI DE FINANCES POUR 2018 5

A) EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT 5

B) EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 5

C) EN RECETTES D'INVESTISSEMENT 5

II. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE 6

II.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES 6

II.2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES 7

II.3 - L'AUTOFINANCEMENT 8

II.4 - CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DETTE (ANNEXES 4) 9

a) LE COUT DE LA DETTE 9

b) EVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2018 ET 2022 – ANNUITE 9

c) EVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2018 ET 2022 – CAPITAL RESTANT DU 10

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN 2018 10

III.1 - ORIENTATION SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES 10

III.2 - ORIENTATION SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES 12

III.3 - ORIENTATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT 13

A) LES HYPOTHESES RETENUES AU BUDGET EN RECETTES D'INVESTISSEMENT 14

B) LES HYPOTHESES RETENUES AU BUDGET EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT 14

C) PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 15

INTRODUCTION

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal ».

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune (lorsqu'elle en possède un)
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

I. CONTEXTE GENERAL DE L'ANNEE 2018

I.1 - INCIDENCES DE LA LOI DE FINANCES 2018 POUR LES COLLECTIVITES

L'année 2018 devrait marquer la fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

a) SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Le maintien du montant de la DGF pour 2018 est accompagné par la mise en place d'une dotation de soutien à l'investissement local (pérennisation du FSIL). Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016, puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 665 millions d'euros.

b) PEREQUATION VERTICALE

L'article 60 de la loi de finances prévoit la hausse de 190 millions d'euros de la péréquation verticale au sein de la DGF :

- 90 millions d'euros pour la DSU
- 90 millions d'euros pour la DSR
- 10 millions d'euros pour la dotation de péréquation des départements

Cette progression est inférieure à celles des trois années précédentes (317 millions d'euros en 2015 et en 2016 et 380 millions d'euros en 2017)

c) REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes est instauré. Il vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020), et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorés de 8 000 e pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 € pour un couple) puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire. Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé entre 27 000 et 28 000 €.
L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

d) REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES

Les valeurs locatives devraient être revalorisées de 1.2 %.

I.2 - SITUATION DE LA COMMUNE AU REGARD DE LA LOI DE FINANCES POUR 2018

Le rapport d'orientations budgétaires 2018 a été élaboré au vu des éléments financiers ressortant du projet de loi de finances 2018.

En 2018, les finances de la commune resteront saines et maîtrisées.

Ainsi, pour 2018, seront pris en compte pour le budget primitif les éléments suivants :

a) EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Pas d'évolution des taux d'imposition locaux, à l'identique depuis 2011 (annexe 1)
- Tarifs des services publics inchangés
- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (tableau page 11)
- DSR : maintien à hauteur du montant 2017, dans l'attente de la notification
- FNPIC part Etat : maintien à hauteur du montant 2017, dans l'attente de la notification
- FPIC part CAD : hausse en 2018
- Revalorisation par l'Etat des bases locatives de 1.2 %
- Remboursement sur la participation du coût des ordures ménagères (49 000 €) par la CAD

b) EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges générales
  - Maintien de la dotation des années précédentes – poursuite des économies
- Dépenses de personnel
  - En matière de dépenses de personnel, le point d'indice de la fonction publique sera « gelé » en 2018, après une hausse de 1.2 % décidée par le précédent gouvernement (0.6 % en juillet 2016 et 0.6 % en février 2017)
  - L'application des mesures liées au Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR) pour l'année 2018 est reportée à 2019
  - Glissement vieillesse technicité : 2.5 %

c) EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

- CAD : Fonds de concours exceptionnel de 74 500 €

II. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

CA provisoire : annexe 2

Etat des restes provisoire : annexe 3

II.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles de fonctionnement du CA 2015 au CA prévisionnel 2017

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				EVOLUTION 2016-2017
	CA 2015	CA 2016	CA 2017 (estim.)	
TOTAL :	2 992 821	3 105 956	3 088 372	
011 - charges générales	842 962.68	880 833.13	842 045.30	-4.4 %
012 - charges de personnel	1 692 617.30	1 734 117.27	1 711 658.39	-1.3 %
014 - atténuation de produits		3 691.69	41 255.24	
65 - autres charges de gestion courante	341 869.71	354 957.47	356 656.00	-0.5%
66 - charges financières	125 983.81	126 026.58	133 366.52	+4.2%
67 - charges exceptionnelles	382 702.77	6 330.24	3 391.40	-46.4%
68 - amortissements	98 472.45	103 297.71	132 885.95	+28.5%
042 - opération d'ordre			2 400.00	
Total :	3 484 608.72	3 209 254.09	3 223 658.80	+0.4%
dont dépenses réelles :	3 008 503.74	***3 105 956.38***	***3 088 372.85***	**- 0.6 %**

Les dépenses de fonctionnement du futur BP 2018 sont estimées, à ce jour, à 3 711 544.00 €, dont 3 104 975 € de dépenses réelles.

Infos : Ratios des dépenses de fonctionnement 2016 par habitant [1]		
Strate 3 500 à 5 000 habts (national)	Strate 5 000 à 10 000 habts (national)	Flines les Râches (5 600 habts)
916	1 033	558

[1] Source DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)

II.2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

Le tableau ci-dessous présente les recettes réelles de fonctionnement du CA 2015 au CA prévisionnel 2017

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				EVOLUTION 2016-2017
	CA 2015	**CA 2016**	**CA 2017 (estim.)**	
TOTAL :	**4 010 172** ***(3 636 082 HORS SIA)***	**3 577 831**	**3 692 711**	
013 - atténuations de charges	34 749.40	76 710.22	91 643.47	+19.5%
70 - produits des services	358 594.53	326 825.26	345 623.96	+5.2%
73 - impôts et taxes	2 133 365.09	2 139 616.29	2 199 450.60	+2.8%
• ***dont taxes locales***	1 248 779.00	*1 225 145.00*	*1 278 407.00*	+4.3%
• ***dont droits mutation***	131 182.86	*125 778.44*	*147 497.74*	+17.3%
74 - dotations et participations	1 061 482.29	985 878.17	983 632.30	-0.002%
75 - autres produits de gestion courante	30 642.01	39 298.52	37 987.22	-3.3%
77 - produits exceptionnels	394 903.69	9 503.37	34 374.19	+261%
042 - opération d'ordre			8 142.12	
Total :	4 013 737.01	3 577 831.83	3 700 853.86	+3.4%
dont recettes réelles :	***4 010 172.19***	3 577 831.83	*3 692 711.74*	**+ 3.2 %**

Les recettes de fonctionnement du futur BP 2018 sont estimées, à ce jour, à 3 711 544.00 €, et ne comportent que des recettes réelles.

Infos : Ratios des recettes de fonctionnement 2016 par habitant [2]		
Strate 3 500 à 5 000 habts (national)	Strate 5 000 à 10 000 habts (national)	Flines les Râches (5 600 habts)
1 050	1 164	624

[2] Source DGCL (Direction Générale des Collectivités locales)

GRAPHIQUE RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2013 A 2017 ET ESTIMATION JUSQUE 2018

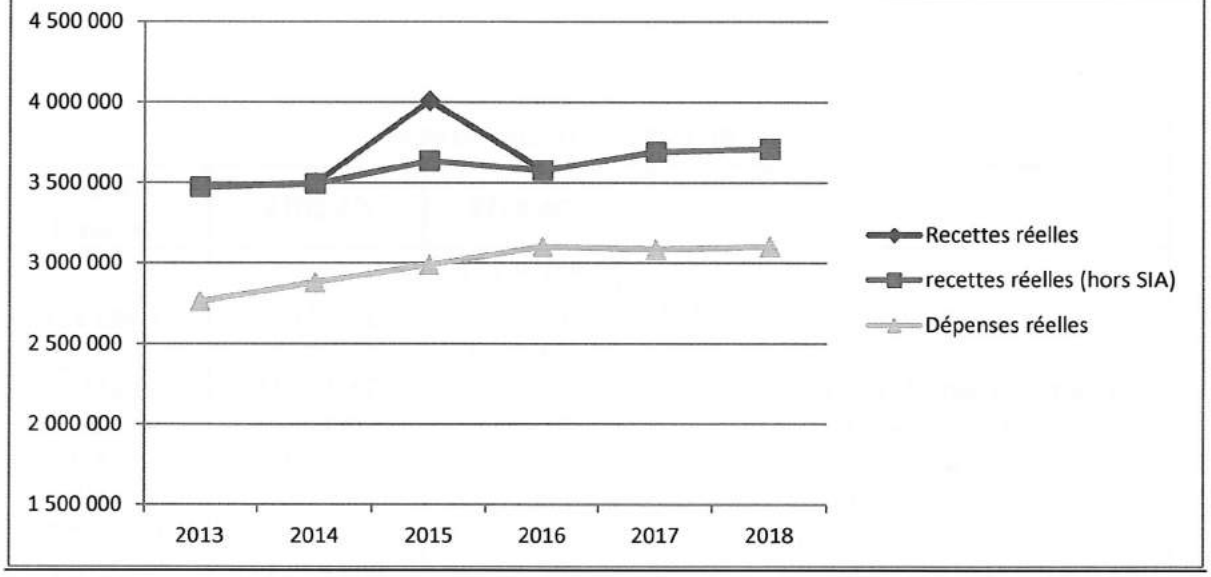

II.3 - L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut est égal à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (charges courantes).

L'autofinancement net est égal à l'autofinancement brut moins le montant du capital de la dette. Elle représente l'apport financier nouveau que la commune est à même d'investir au cours de l'année.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 (estim.)	BP 2018 (estim.)*
Autofinancement brut	**708 000**	**607 654**	**1 017 351** **643 261** **Hors SIA**	**471 875**	**604 339**	**606 589**
Autofinancement net	**531 000**	**380 139**	**783 210** **409 120** *(hors SIA)*	**195 914**	**-382 085** *(avec remboursement 700 000 € avance TVA)* **+317 915** *(sans remboursement 700 000 € avance TVA)*	**317 969**

*Pour cette année 2018, les estimations de l'autofinancement brut et net ne tiennent pas compte de l'excédent final de clôture 2017 estimé à environ 120 000 €

GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DES MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT ENTRE 2012 ET 2018

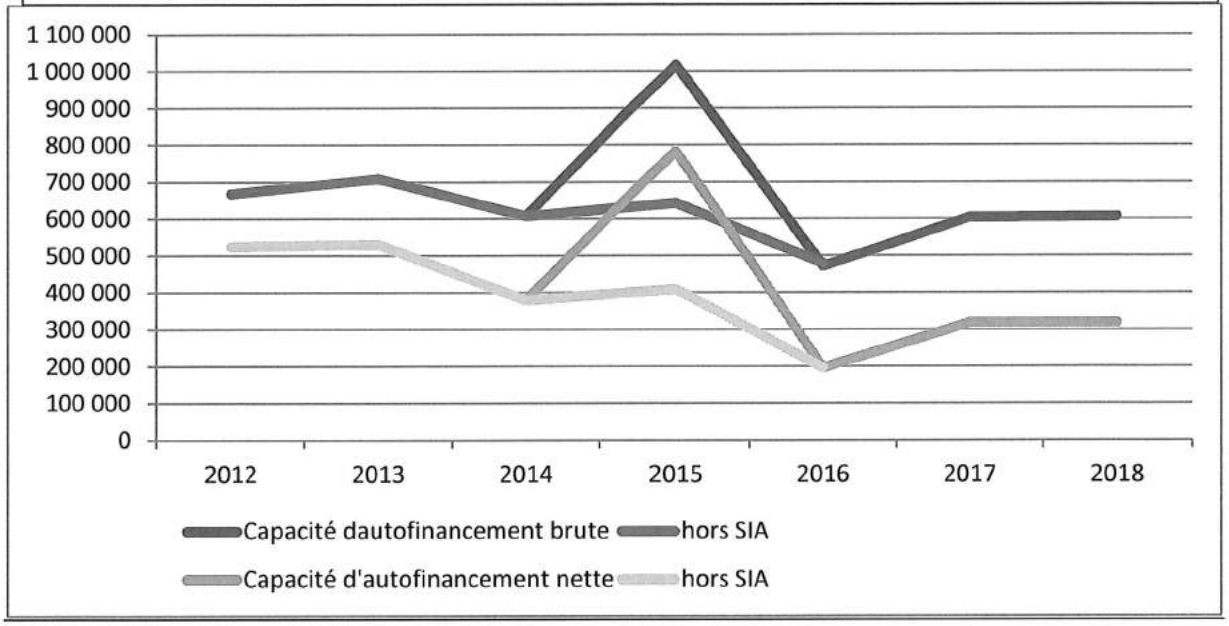

L'autofinancement 2017 est reparti à la hausse, hausse qui devrait se prolonger en 2018.

II.4 - CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DETTE (ANNEXES 4)

a) LE COUT DE LA DETTE

ELEMENTS DE SYNTHESE AU 01/01/2018	
Dette globale (capital restant dû) :	**3 202 493.58**

b) EVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2018 ET 2022 – ANNUITE

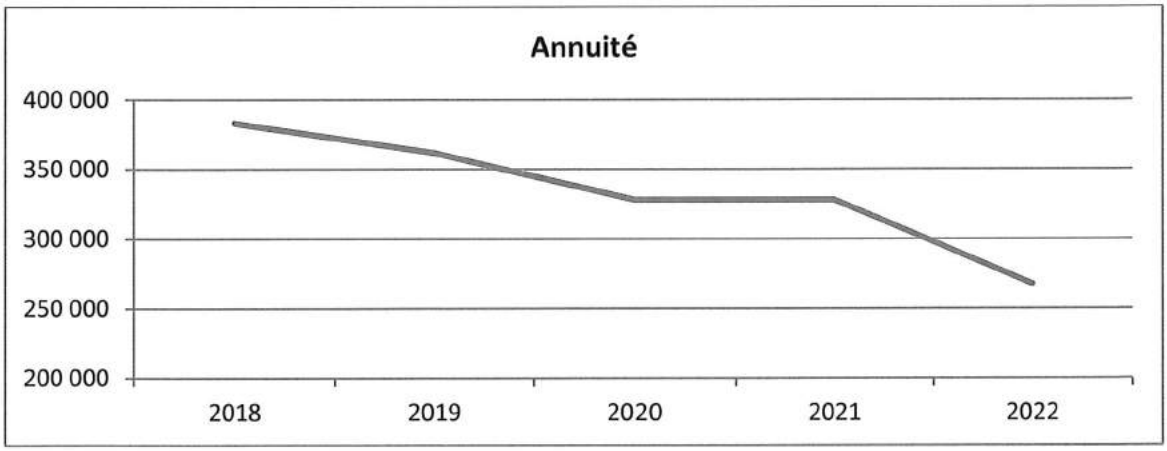

c) Evolution de la dette entre 2018 et 2022 – capital restant du

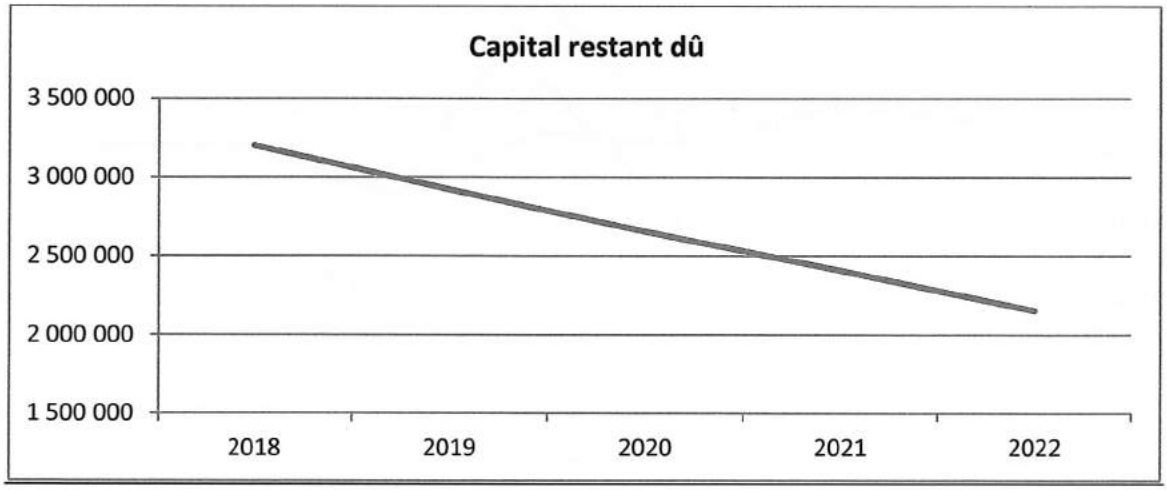

Le tableau en annexe reprend le prévisionnel d'extinction de la dette.

Les années 2018 à 2020 verront l'échéance finale d'emprunts pour environ 55 000 € d'annuité.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN 2018

III.1 - ORIENTATION SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

a) La fiscalite locale

Il ne sera pas proposé de hausse des taux communaux d'impôts locaux en 2018.
Par ailleurs, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat pour 2018 sera de :

- + 1.2 % pour les propriétés bâties
- + 1.2 % pour les propriétés non bâties

RECAPITULATIF PRODUITS IMPOTS LOCAUX (dont pylônes)	
Rappel produit fiscal attendu TH/FB/FNB mars 2017 :	*1 252 554*
Produit fiscal réalisé TH/TF/FNB 2017 :	1 278 407
Produit fiscal attendu 2018 :	**1 295 000**

b) La Dotation Globale de Fonctionnement

Cette dotation devrait rester à l'identique de 2017, soit 554 597 €

Montant de la DGF 2010 a 2017 – estimation jusque 2018

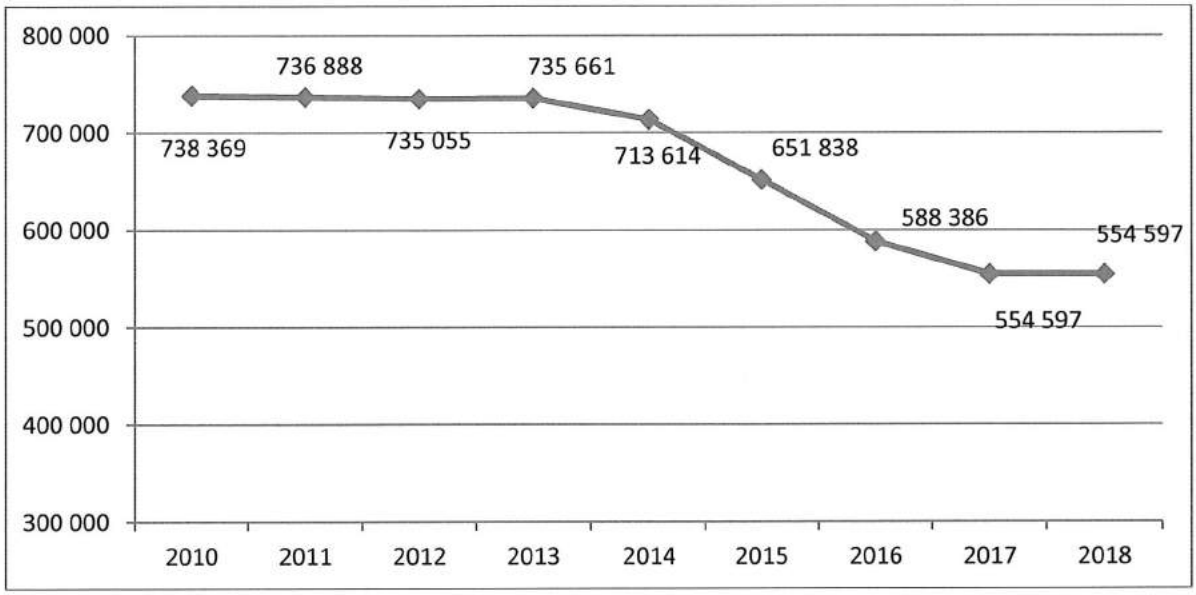

c) Dotation nationale de perequation (Etat) et fonds de perequation des ressources intercommunales et communales (CAD)

Montant du FPIC 2013 a 2017 – estimation 2018

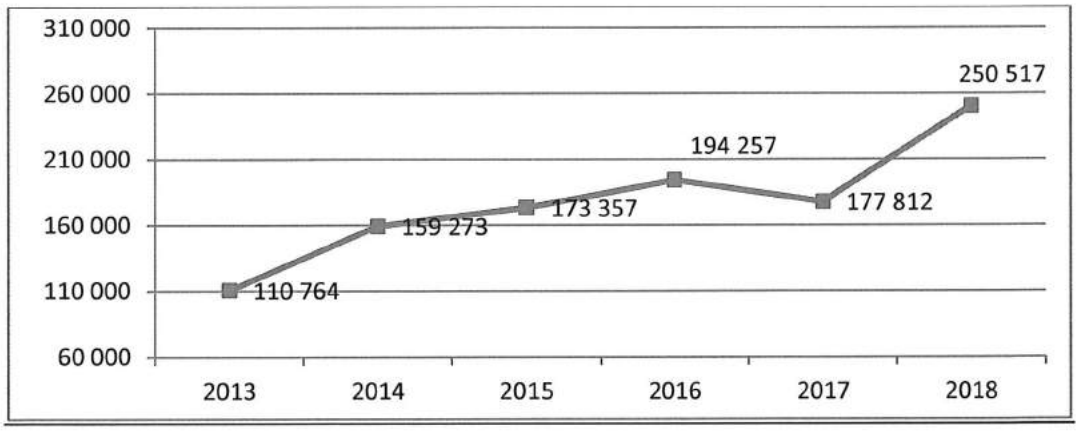

	2015	2016	2017	2018
FPIC (part CAD)	105 899	129 282	117 717	190 517*
FPIC (part Etat)	67 458	64 975	60 095	60 000

*La hausse provient de la part CAD, mais aucune garantie quant à sa pérennisation.

La dotation FPIC est revue chaque année et est d'ailleurs en baisse pour la part Etat

d) Les autres recettes

Montant de la dotation de solidarite rurale 2011 a 2017 – estimation 2018

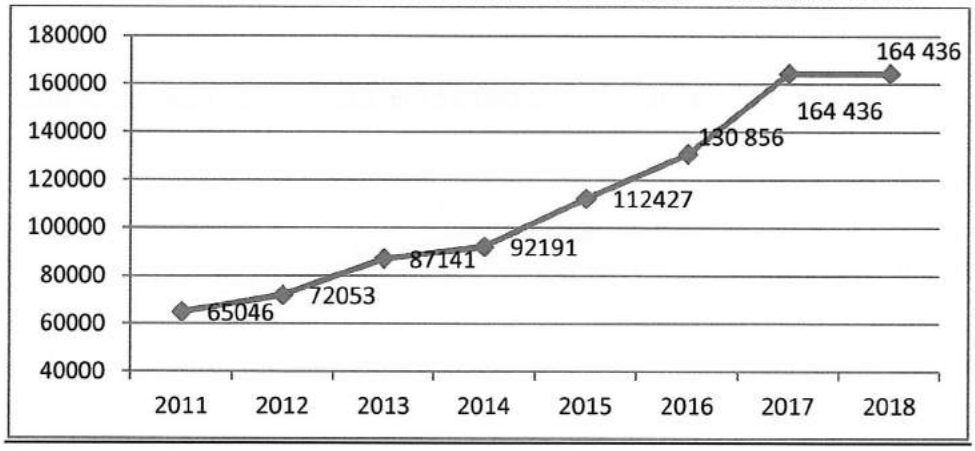

En l'absence de notification, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est reconduite à l'identique.

Par ailleurs, La commune reçoit le remboursement sur la participation du coût des ordures ménagères par la CAD, soit environ 49 000 €

III.2 - ORIENTATION SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES

Les économies portent leurs fruits. Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0.6% en 2017.

a) Les charges generales de fonctionnement (chapitre 011)

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les locations et les assurances.
Les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2018 devraient se stabiliser pour le chapitre 011. Les efforts se poursuivront sur les exercices suivants afin de garantir l'équilibre budgétaire et préserver la santé financière de la ville.

b) Depenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel de la ville évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes

✓ **Les facteurs propres à la collectivité**

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est déterminé en fonction des règles d'avancement de la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne...)
- Les recrutements prévus dans l'année pour des besoins saisonniers ou au titre de renforts de service
- Les versements effectués auprès d'organismes d'action sociale au bénéfice des agents comme PLURELYA, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction territoriale du Nord
- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires

L'ensemble de ces indicateurs sera pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2018.

Les dépenses de personnel 2018 augmenteront d'environ 2.5 % par rapport à celles du budget primitif 2017, correspondant globalement au Glissement Vieillesse Technicité

c) AU CHAPITRE 73

Néant - Ce chapitre correspond à la pénalité liée à l'article 55 de la loi SRU. Suite à la parution de la loi 2017-86, la commune a sollicité une dérogation à l'application de la loi SRU, dérogation qui a été acceptée et qui nous exonère pour 2018 et 2019 de pénalités.

d) LES AUTRES CHARGES (CHAPITRE 65) – SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS AUX EPCI

- Continuité des participations aux EPCI et compensation de l'achat d'un logiciel pour l'instruction du droit des sols par le service urbanisme de la mairie de Douai
- L'enveloppe dédiée aux subventions sera reconduite.

e) LES INTERETS DE LA DETTE (CHAPITRE 66)

Les intérêts de notre dette s'élèveront à 122 200 € avec les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) pour 2018, soit environ 3.9% des dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement (pour rappel 288 600 € en capital en dépenses d'investissement, dont 9 200 € pour l'Agence de l'Eau)

III.3 - ORIENTATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement des prochaines années va devoir être réexaminé avec précision, pour conjuguer judicieusement emprunt, autofinancement et dépenses

a) LES HYPOTHESES RETENUES AU BUDGET EN **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

10222	FCTVA	141 000.00
10226	**Taxe d'aménagement**	40 000.00
28	**Amortissements**	135 000.00
021	**Virement de section - prélèvement**	471 569.00
1327	**Fonds de concours CAD**	36 600.00
13258	**Fonds de concours exceptionnel CAD (travaux sanitaires écoles Brossolette)**	74 500.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :	**898 669.00**

b) LES HYPOTHESES RETENUES AU BUDGET **EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

10226	Reversement taxe d'aménagement	18 300.00
1641	Capital emprunt	279 400.00
16871	Agence de l'eau	9 200.00
2031	PLU solde mission	6 000.00
21	Matériel divers	17 450.00
23	Travaux voirie 2 sept – maîtrise d'oeuvre	325 000.00
23	Bâtiment local cyclo	50 000.00
23	Columbarium	5 000.00
23	Presbytère – maîtrise d'œuvre	10 000.00
23	Travaux de sécurité écoles/Adhap	25 000.00
23	Vestiaires stade	50 000.00
23	Sanitaires école Brossolette	69 719.00
21	Eclairage public/vidéosurveillance	25 000.00
23	Voiries diverses	8 600.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :	**898 669.00**

c) PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Il n'est pas prévu en 2018 l'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, toutes les dépenses prévues à ce budget et dans les restes à réaliser 2017 devant être réalisées cette année.